

Espace public conquête politique

Bouge-toi de là: l'espace public en questions¹

PAR ZOÉ MAUS,
PERMANENTE CIEP COMMUNAUTAIRE

Lors de la dernière journée d'études d'actualité politique du CIEP consacrée à la pluralité des mobilisations et à la convergence des luttes², plusieurs intervenants ont mis en évidence le fait que les mouvements sociaux s'inscrivent dans un espace, sur un territoire dans lequel les acteurs de ces mouvements déambulaient, qu'ils pouvaient également occuper, ou sur lequel ils avaient un ancrage. Une autre question a aussi été abordée: les blocages, la fluidité, et la libre circulation de ces groupes et collectifs. Pour les intervenants, il s'agit de prendre en considération les caractéristiques de l'espace public dans lequel ces mouvements et groupes se développent et agissent, si l'on veut comprendre leur fonctionnement et les enjeux auxquels ils sont confrontés. Ainsi, les notions d'action collective et de citoyenneté d'une part et celles d'espace public et de territoire d'autre part, sont donc fortement articulées. En effet, «l'histoire

des mouvements de protestation, de révolte ou d'insurrection montre bien comment l'espace fait l'objet de réappropriations symboliques par les contestataires, les révoltés ou les insurgés. Qu'il s'agisse de la rue ou de bâtiments, des espaces sont domestiqués par les foules pour y instaurer de nouveaux liens»³.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Qu'entend-t-on exactement par «espace public»? L'espace public peut recouvrir deux significations, deux sens qui témoignent d'angles d'approche bien différents. On peut en effet concevoir l'espace public comme étant un lieu physique (une place, une rue, un quartier, une école, le parlement), mais aussi comme étant un «discours». Comme le dit Antoine Fleury, l'espace public est «un terme polysémique qui désigne un espace à la fois métaphorique et matériel. Comme espace métaphorique, l'espace public est synonyme de sphère publique ou du débat public. Comme espace matériel, les espaces publics correspondent tantôt à des espaces de rencontres et d'interactions sociales, tantôt à des espaces géographiques ouverts au public, tantôt à une catégorie d'action»⁴.

L'existence d'une rue ou d'un lieu où se rencontrent les gens ne suffit pas à en faire un espace public au sens métaphorique. Il faut en effet qu'il y ait confrontation de points de vue et existence de débats pour qu'existe l'espace public. L'espace public est donc un lieu de relations. Cet aspect est également bien énoncé par le sociologue Dominique Wolton qui le définit comme «le lieu, accessible à tous les citoyens, où un public s'assemble pour formuler une opinion publique. L'échange discursif de positions raisonnables sur les problèmes d'intérêts généraux permet de dégager une opinion publique. Cette «publicité» est un moyen de pression à la disposition des citoyens pour contrer le pouvoir de l'État»⁵.

L'ESPACE PUBLIC COMME ESPACE DE DÉLIBÉRATION

Cette notion de formation de l'opinion publique mais également de publicité renvoie à la conception d'Habermas de l'espace public. Selon ce philosophe, c'est au XVIII^e siècle que l'espace public apparaît comme un espace de médiation entre l'État et la sphère privée, un espace où les citoyens ont l'opportunité de débattre publiquement des questions politiques. C'est aussi à cette époque, que



la bourgeoisie s'affirme comme «tiers pouvoir». Au sein de cet espace, la discussion est ouverte et accessible à «toutes et tous». Les intérêts exclusivement privés ne sont pas admis et les inégalités de statut social doivent être mises entre parenthèses afin de garantir aux participants de pouvoir débattre d'égal à égal. Ces éléments définissent un espace public bourgeois, tel qu'il a pu se développer au moment de l'émergence de cette classe sociale comme nouvelle force politique.

Cependant, des sociologues, comme Yves Sintomer⁶, ou des philosophes, comme la féministe Nancy Fraser⁷, remettent en question ces grands principes, notamment l'idée que l'espace public permettrait de gommer les inégalités sociales ou que les rapports de pouvoir et de domination y seraient par enchantement effacés. Tous deux soulignent qu'il y a toujours eu pluralité d'espaces publics et non pas, comme le voudrait Habermas, un espace public unifié. Selon Sintomer, si «Habermas reconnaît la multiplicité des espaces publics, il tend à la renvoyer à la diversité des thèmes abordés ou des lieux géographiques différents d'où ils surgissent et n'aborde qu'allusivement la fragmentation sociale des espaces publics»⁸. Nancy Fraser démonte également cet espace public unique, en montrant notamment que la pleine ouverture de cet espace n'a été atteinte que difficilement, au fil du temps (aux hommes issus des milieux populaires, ensuite aux femmes et aux groupes ethniques racisés) et que la mise entre parenthèses des inégalités revient à faire fi de leur existence et ne favorise pas la parité de participation à cet espace. Par ailleurs, pour elle, la culture est également mise de côté dans l'espace public bourgeois. Or les groupes sociaux investis de pouvoirs inégaux tendent à donner naissance à des styles culturels valorisés de façon inégale. Les contributions des membres de ces groupes minorisés sont marginalisées, à la fois au quotidien et dans les espaces publics officiels: moins d'accès aux moyens matériels qui pourraient assurer une parité de participation, relégation dans des espaces peu visibles, que ce soit les médias ou les lieux de culture, mais aussi relégués dans la rue, dans les cités et dans des lieux écartés. Qu'on pense par exemple aux «cultures minoritaires» (le rap, le cinéma de série B, la littérature policière, mais aussi les cultures ouvrières, les cultures «ethniques»). N. Fraser souligne également l'existence de subordination et d'enclavement de certains groupes sociaux, d'où l'importance de l'existence et la va-

lorisation de sphères publiques mineures dans l'opinion publique. Elle met en évidence l'existence de «contre-publics subalternes» qui ont des fonctions contestataires, et qui, malgré qu'ils puissent être parfois «enclavés», sont publics. Ces contre-publics permettent de compenser les privilèges de participation injustes dont bénéficient les membres des groupes sociaux dominants.

ACCÈS, APPROPRIATION ET OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

Ces critiques ne sont pas sans lien avec la deuxième signification d'espace public. Comme mentionné plus haut, les espaces publics renvoient également à des lieux appartenant au domaine public. Le terme d'espace public tend aujourd'hui à s'imposer pour désigner les lieux fréquentés par le public, indépendamment du statut de ces lieux. Certains lieux privés, ouverts au public - comme un centre commercial ou une galerie marchande - sont souvent qualifiés d'espaces publics, tout en répondant aux règles des espaces privés. À l'inverse, il y a aussi des usages privés du domaine public: une rue d'enclave résidentielle, une place publique occupée par une démonstration commerciale ressemblent à des espaces publics mais en sont-ils encore vraiment? «L'essentiel n'est pas dans le statut juridique de ce territoire pratiqué par un ensemble d'individus isolés ou en groupe à un moment donné, mais par cette activité elle-même qui fait «collectif» et confère à cet endroit une dimension sociale et politique» sou-

ligne Thierry Paquet⁹. C'est donc par l'action, et le fait d'y faire quelque chose, ensemble, collectivement que l'espace acquiert son caractère et sa dimension publique. Ces éléments font d'un espace de transit et de flux, un lieu d'ancrage et d'action pour les groupes sociaux et les collectifs.

Or on assiste actuellement à une reconfiguration de ces espaces et un rétrécissement des lieux accessibles à toutes et tous, et ce, à peu près partout dans le monde. Selon le sociologue français Yves Gilbert, les questions en rapport avec l'espace public sont de trois ordres: l'accès, l'appropriation et l'occupation pleine et réelle des espaces publics¹⁰. La question de l'accès est celle qui est sans doute la plus mouvante. Quelles sont en effet les conditions d'accès à l'espace public? L'accès recouvre la possibilité ou pas pour des individus ou des groupes sociaux, de pouvoir entrer et être reconnus dans l'un ou l'autre espace public. C'est la question des frontières qui est ici posée. En effet, qu'est-ce qui définit des catégories d'exclus et pour quelles raisons? Est-on exclu d'un espace public pour des raisons culturelles, sociales, politiques? L'est-on parce qu'on est un sans domicile fixe? Ou parce qu'on est jeune? Ou pour des raisons d'accessibilité physique? Toutes et tous ne sont en effet pas égaux face aux espaces publics.

Déviations d'une manifestation vers des rues non fréquentées, maisons de jeunes ou des maisons de quartier reléguées dans des quartiers mal entretenus, peu éclairés, peu desservis par des



© REPORTAGE PHOTO & 91

© MATTHIEU CORNÉLIS

transports en commun, décision des pouvoirs publics de favoriser les transports en commun souterrains, nécessitant escalators ou escaliers peu faciles d'accès, mise en place de dispositifs visant à empêcher les sans-abri (mais aussi les jeunes ou les migrants) de s'asseoir ou de s'allonger dans les parcs ou sur les places, autant d'exemples mettant en évidence la différence d'accès à l'espace selon les publics. Ces exemples renforcent aussi l'idée développée par Manuel Delgado dans son ouvrage *L'espace public comme idéologie*¹¹, où il montre «comment l'espace public en tant que lieu où se montrent les relations humaines, mais également la misère, la désobéissance, la tristesse, la laideur a été l'objet de manipulations et d'adaptations de la part des pouvoirs publics, en collaboration avec les urbanistes, architectes et services d'aménagement du territoire de tous poils.» Il souligne leur action qui a contribué à mettre en place une dynamique reposant sur la transformation de grands secteurs de l'espace urbain, la gentrification de centres historiques, la reconversion de quartiers industriels entiers, la dispersion d'une misère croissante qu'on ne parvient plus à cacher. Cet espace public de moins en moins public est de plus en plus fragmenté, «(pour éviter) que cet espace idéal ne soit «souillé» par la réalité, redoutant par dessus tout le conflit, toujours susceptible de mettre à bas leurs illusions d'embellissement et de contrôle».

L'APPROPRIATION, ENTRE OCCUPATION EXCLUSIVE ET OCCUPATION CITOYENNE PLEINE ET ENTIÈRE

Yves Gilbert pose également la question des mécanismes d'occupation exclusive ou dominante d'un espace par un groupe ou sa confiscation par des groupes à leur profit exclusif. Est-ce que des groupes se réapproprient certains quartiers ou se posent en seuls occupants légitimes de certains lieux ou espaces? C'est le cas des rues privatisées, des «condominiums»¹² ou d'autres espaces traditionnellement occupés par une catégorie de la population. Alors que les pouvoirs publics sont largement démissionnaires dans la défense du bien commun et du vivre ensemble, ils font preuve d'une grande volonté dès lors qu'il s'agit d'autoriser le libéralisme urbanistique et ses abus, peuvent-ils se montrer obsédés par le contrôle de certaines rues et places - désormais contraintes de se transformer en «espaces publics de qualité». Le cas de la maxi prison d'Haren au Nord de Bruxelles ou celui de l'implantation de centres commerciaux gigantesques en périphérie bruxelloise ou en plein centre de Charleroi, au mépris de la préservation d'espaces communs accessibles à toutes et tous en sont des exemples. On peut également citer le piétonnier à Bruxelles, la gestion des parkings par des sociétés privées, le choix d'autoriser ou non des jardins partagés ou l'occupation des terre-pleins des rues dans certaines communes, l'occupation des places par des sociétés privées pour des événements publicitaires. Pour Manuel Delgado, ce processus se déroule en parallèle d'une démission des agents publics de leur devoir de garantie des droits démocratiques fondamentaux - profiter de la rue en toute liberté, accéder à un logement digne - et du démantèlement des restes de ce qui fut prétendument

Mais lorsqu'on parle d'appropriation, il s'agit également des mécanismes permettant à des individus ou des groupes de «s'impliquer, de s'approprier les codes et règles des espaces sur lesquels ils prennent pied» ou de créer au contraire de nouvelles règles d'occupation. Par exemple, le sociologue philosophe Pierre Sansot¹³ montre comment l'appropriation de la rue par les manifestants correspond à la fois à la domestication d'un espace habituellement impropre à leur communication solidaire, et à un moyen pour eux de se compter dans l'action collective. C'est également le cas lorsque des citoyens et des ci-

toyennes se réapproprient les lieux de délibération et de décision, comme les parlements ou les salles des conseils communaux, pour entendre ce qui se dit et se faire entendre.

Ces mécanismes d'appropriation doivent permettre de libérer le jeu des acteurs et d'orienter les interactions vers des projets communs, vers de l'action collective, en fonction de mécanismes de participation, délibération et régulation. Ils doivent surtout permettre des réappropriations collectives des espaces publics. Face à l'espace public excluant, il convient, comme l'exprimait le philosophe allemand Oskar Negt, de constituer un espace public «oppositionnel»¹⁴. Élément de résistance et de formulation d'alternatives, il s'agit, pour les groupes sociaux écartés de la délibération publique (que ce soient les syndicats, les collectifs militants, les associations féministes, etc.), d'entrer en action et de prendre la parole en dehors de l'espace politique reconnu, en saisissant la contestation comme une ébauche d'un processus créatif de l'appropriation politique, qui se prolonge à travers une délibération permanente. ■

1. Les grandes lignes de cet article sont issues du cours «Pratiques et Enjeux de l'Action Sociale» donné en collaboration avec Lahcen Ait Ahmed et Gabor Tverdota en Master en Ingénierie et Action Sociale à l'Hénallux.
2. Antoine FLEURY, *L'espace public* (www.hypergeo.eu/spip.php?article482#)
3. Journée d'Etudes Politiques du CIEP «Pluralités des mobilisations et convergence des luttes?», Louvain-la-Neuve, 24 février 2017. Les actes seront publiés prochainement et disponibles en ligne sur www.ciep.be/Les-cahiers-du-CIEP/Archives/
4. Yves GILBERT, *Espace public et sociologie d'intervention*, Nouvelle édition [en ligne], Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2009 (généré le 26 février 2017). Disponible sur Internet: <http://books.openedition.org/pupvd/687>
5. Voir le site de Dominique WOLTON: www.wolton.cnrs.fr/spip.php?article67
6. Yves SINTOMER, *Sociologie de l'espace public et corporatisme de l'universel*, In *L'Homme et la société*, N° 130, 1998, Illusion identitaire et histoire, pp. 7-19.
7. Nancy FRASER, *Repenser la sphère publique: une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement*, Extrait de Habermas and the Public Sphere, sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, pp. 109-142.
8. Yves SINTOMER, *op. cit.*, note de bas de page 11, p. 11.
9. Thierry PAQUET, *L'espace public*, Paris, Ed. La découverte, p. 93 (Collection Repères).
10. Yves GILBERT, *op. cit.*
11. Manuel DELGADO, *L'espace public comme idéologie*, Toulouse, CMDE-Collection les réveilleurs de la nuit, 2016.
12. Un condominium est, en Asie du Sud-Est et au Brésil, un groupe d'appartements dans un immeuble ou lotissement clos et sécurisé.
13. Cité par YVES GILBERT, *op. cit.*, p. 15.
14. Oskar NEGt, «L'espace public oppositionnel aujourd'hui», dans *Multitudes*, 4/2009, n°39, pp. 190-195.

